

Arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

Modifier

Date 11/08/2008

Juridiction / Nature ARRETE

NOR / Numéro BUDB0510063A

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000811401>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] niveau central ; a) S'agissant des engagements juridiques ; - à 1 000 000 euros, pour les dépenses du titre VI et du titre III à destination des organismes de protection sociale et des opérateurs de l'Etat [...] avancements et promotions : - les nominations dans un autre corps ; - les promotions aux échelons exceptionnels ou contingentés ; c) Pour les compléments de rémunération : les attributions d'indemnités pour sujétions [...]

[...] Ce contrôle peut consister en un visa sur une réservation de crédits dédiée aux dépenses que l'Etat est juridiquement tenu de supporter, ainsi qu'à celles qui apparaissent inéluctables. [...]

[...] niveau central ; a) S'agissant des engagements juridiques ; - à 1 000 000 euros, pour les dépenses du titre VI et du titre III à destination des organismes de protection sociale et des opérateurs de l'Etat [...] recrutement des agents, établis en application des articles 4 et 6, premier alinéa, de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat [...]

[...]Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, Vu la loi organique[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ; Vu le décret 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat et notamment son article 15 ; Vu le décret 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE BUDB0510063A du 11 août 2008, « Arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000811401> (consulté le 30 août 2026).